
Risques Naturels et Technologiques

Soumis par Administrator

08-07-2008

Dernière mise à jour : 08-07-2008

Objet

- Information de l'acquéreur ou du locataire sur la situation du bien immobilier, bâti ou non bâti, au regard des risques naturels et technologiques
- Bien à la Vente
- A la signature du compromis
- Bien à la location
- A la signature du bail ou son renouvellement
- Date d'application
- Depuis le 1er juin 2006
- Immeubles concernés
- Bien bâti ou non bâti situé en zone de sismicité ou/et dans une zone couverte par le plan de prévention des risques naturels et technologiques (prescrits ou approuvés)
- Validité
- 6 mois
- Sanctions
- Résolution du contrat ou diminution du prix